

Monsieur STEVE GEORGET, auto entrepreneur, propriétaire du Site Internet www.newpage.fr

Identifiant SIREN : 799 728 167

Identifiant SIRET : 799 728 167 00013

Adresse : 21 chemin de l'étang 91310 LINAS

NEW PAGE - Règlement du Jeu Concours

Article 1. Objet du concours

Monsieur STEVE GEORGET, propriétaire du Site Internet www.newpage.fr, ci-après « NEW PAGE » vous propose de participer au jeu concours se déroulant sur le Site Internet www.newpage.fr. Le concours consiste en la réalisation de Créations par les artistes Membres du Site, dans tous les domaines artistiques, qui seront diffusées sur le Site sous forme de vidéos. Le jeu-concours se déroule chaque semaine, sur cinq jours, du dimanche 20h au vendredi 20h, sur toute l'année 2014. Ce sont les internautes Membres qui désigneront les gagnants de chaque semaine, grâce à leurs votes.

Article 2. Conditions de participation au concours

La participation au concours est conditionnée à l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité et des Conditions Générales d'Utilisation (CGU) du Site.

La participation au concours est gratuite et n'implique aucune obligation d'achat. Seuls les internautes inscrits en tant que Membres sur le Site peuvent concourir et voter. Chaque participant pourra présenter au concours, chaque semaine, au maximum une Création.

Pour participer au concours les mineurs doivent impérativement avoir l'autorisation écrite préalable d'un de leurs parents ou représentants légaux. Cette autorisation devra être présentée à NEWPAGE sur simple demande. Toute remise de prix au profit d'un participant mineur est conditionnée à la présentation de l'autorisation écrite de ses représentants légaux. Pour valider sa participation, le mineur doit indiquer l'adresse e-mail de son représentant légal, auquel un e-mail de « confirmation de participation » est automatiquement envoyé. La validation du représentant légal est obligatoire pour valider la participation du mineur.

Article 3. Inscription au Concours

Les personnes qui veulent concourir s'inscrivent à un pré-concours qui a lieu tous les 15 jours (50 artistes maximum). **Seuls 5 seront retenus par le vote des Internautes.** Le vote se déroule de la même manière que pour le concours.

A l'issue de ce pré-concours, les 5 artistes retenus participeront au concours final. Le gagnant final sera élu par le vote des internautes.

Les inscriptions sont ouvertes une semaine sur deux à partir du dimanche 20h au vendredi 20h. Pour s'inscrire, les participants doivent procéder comme suit : 1. ALLEZ sur www.newpage.fr. 2. REMPLISSEZ le formulaire d'inscription, en complétant les champs E-mail, Email des parents (pour les mineurs uniquement). 3. ACCEPTEZ le présent règlement et les CGU en cochant la case prévue à cet effet. 4. METTEZ en ligne votre Création répondant aux conditions de l'article 4. Envoyez votre vidéo dans la page PARTICIPER AUX CONCOURS en choisissant la semaine de participation. 5. VALIDEZ l'inscription.

Article 4. Caractéristiques des Créations

Pour participer au concours, les Créations doivent être validées par NEW PAGE.

Les Créations doivent remplir les conditions suivantes :

Les formats de fichiers acceptés sont :

La taille du fichier ne doit pas excéder 1Go.

Ne peuvent être postées des vidéos provenant de YouTube, Dailymotion...

Aucun élément visuel portant atteinte à la vie privée et/ou au droit à l'image de tiers, ne doit apparaître dans les Créations.

Les Créations ne doivent pas comporter d'éléments portant atteinte au respect et à la dignité de la personne humaine, à la protection des enfants et des adolescents ; à caractère violent, pornographique ou pédophile, menaçant, abusif, constitutif de harcèlement, diffamatoire, injurieux ; encourageant à la commission de crimes, délits ou actes de terrorisme ; incitant à la discrimination ; portant atteinte à la vie privée ; contrefaisant ; ou plus généralement contraire à la loi, l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

NEW PAGE pourra, à sa seule appréciation, refuser toute Création ne répondant pas à ces conditions, et refuser l'inscription au concours, sans réclamation possible de l'internaute.

Article 5. Modalités de Vote

Seuls les Membres de NEW PAGE peuvent voter. Vous avez le droit de voter une fois toutes les 24 heures. Vous pouvez voter pour une Création parmi les cinq Créations du concours. Vous n'êtes pas obligé de voter pour le même artiste à chaque vote.

Les Membres qui concourent peuvent également voter dans les mêmes conditions. Ils peuvent voter pour leur propre Création. Pour voter, il suffit de cocher son choix et de cliquer sur VOTER.

Article 6. Désignation des gagnants et attribution des prix

A l'issue du concours, l'artiste Membre qui aura recueilli le plus grand nombre de votes pour sa Création sera désigné gagnant. Le prix qu'il recevra est le suivant : sa Création sera publiée sur le Site www.newpage.fr, sur un emplacement dans le menu déroulant de la page d'accueil. Sa Création sera également visible sur toutes les pages du Site, dans le menu encadré à droite des pages, dans « GAGNANT DE LA SEMAINE ». Le gagnant gardera cette visibilité pendant toute la durée du concours. Il pourra continuer à participer au concours de la semaine suivante avec sa même Création. Tant qu'il gagnera, il conservera cette visibilité.

Les prix ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèces ou d'une contrepartie quelle qu'elle soit. NEW PAGE pourra toutefois, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, remplacer chaque prix par un prix de nature et de valeur équivalente.

Le lot à remporter ne peut pas être évalué en argent.

Le gagnant sera informé de sa victoire par NEWPAGE.

S'il s'avère que l'un des gagnants ne répond pas aux critères de participation au concours précisés à l'article 2, son prix sera attribué au participant suivant du classement.

Pour que NEW PAGE puisse exploiter et diffuser vos Créations via son Site, les participants cèdent leurs droits de propriété intellectuelle dans les conditions prévues aux CGU, par l'acceptation de ces dernières.

Article 6. Garanties – Propriété intellectuelle –Droit à l'image

Tous les participants confirment et garantissent expressément à NEW PAGE que leurs Créations sont originales et qu'ils sont titulaires des droits de propriété intellectuelle sur tous les éléments les composant, qu'elles ne sont pas contraires aux lois et règlements en vigueur.

A ce titre, **vous devez vous assurer** :

- **que vos Contenus ne portent pas atteinte à la vie privée et/ou à l'image** des personnes représentées sur la Création et/ou des artistes ayant interprété une prestation artistique reproduite sur la Création et auprès desquels vous devez préalablement en obtenir l'autorisation ;
- que **vos Contenus ne contiennent pas d'éléments protégés par des droits d'auteur ou de propriété intellectuelle de tiers ou de sociétés de gestion collective (photographies, clips, courts, moyens et /ou longs métrages, enregistrements sonores, marques, dessins ou modèles, brevets)** ; (et qui pourraient à défaut tomber sous le coup de la contrefaçon)
- **ou que vous avez l'autorisation des différents auteurs ou par l'intermédiaire des sociétés de perception et de répartition des droits qui les représentent** pour mettre en ligne votre Contenu (auteur du texte de la chanson, compositeur de la musique d'accompagnement, graphiste, réalisateur, scénariste ...).

Les participants garantissent NEW PAGE contre tous troubles, revendications ou évictions qui porteraient atteinte à la jouissance et à l'exercice paisible des Créations soumises pour participer au concours.

Article 7. Frais de participation

Les frais de connexion à Internet nécessaires à la participation seront remboursés sur simple demande écrite à **M. STEVE GEORGET 21 chemin de l'étang 91310 LINAS**

Toute demande de remboursement ne contenant pas les informations ci-dessous ne pourra être traitée :

- Nom du Jeu-Concours ;
- Nom et prénom du Participant, adresse e-mail ;
- L'heure et la date de connexion ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire.

Une seule demande de remboursement des frais de connexion par mois et par participant sera prise en compte conformément aux spécifications énoncées ci-dessus.

Le Règlement complet sera également adressé, à titre gratuit, à toute personne, sur simple demande adressée à :

M. STEVE GEORGET 21 chemin de l'étang 91310 LINAS

Les frais de Timbre seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande

Article 8. Force majeure

La responsabilité de chacune des parties ne pourra être recherchée si l'exécution du présent règlement est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit, du fait de l'autre partie ou d'un tiers ou de causes extérieures telles que les conflits sociaux, l'intervention des autorités civiles ou militaires, les catastrophes naturelles, les incendies, les dégâts des eaux, le mauvais fonctionnement ou l'interruption du réseau des télécommunications ou du réseau électrique. La force majeure s'entend de tout événement extérieur à la partie affectée, présentant un caractère à la fois imprévisible, irrésistible et insurmontable, qui empêche l'une ou l'autre partie d'exécuter tout ou partie des obligations mises par le présent règlement à sa charge. En cas de force majeure, NEW PAGE pourra annuler, d'écourter, modifier le concours, sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité.

Article 9. Accès et disponibilité

En raison de la nature même de l'Internet et des infrastructures informatiques et réseau nécessaires au déroulement du concours, NEW PAGE ne saurait garantir un fonctionnement des services 24 H sur 24 et 7 jours sur 7. Aucune indemnité ne sera versée aux participants, quel que soit le préjudice éventuellement subi du fait des dysfonctionnements ou indisponibilités du Site.

Article 10. Litiges

Le présent règlement qui est soumis à la loi française est déposé en l'Etude DARRICAU - PECASTAING

Huissiers de Justice associées – 4 Place Constantin Pecqueur 75018 Paris.

Règlement disponible sur la page [www .newpage.fr](http://www.newpage.fr)

Tout litige, controverse ou réclamation relatif à l'interprétation ou l'exécution du présent règlement relèvera de la compétence exclusive du tribunal de grande Instance de Paris.

Article 11. Données personnelles

Les données collectées sur notre Site Internet www.newpage.fr sont utilisées à des fins d'administration et de gestion technique et/ou commerciale des services fournis ainsi qu'à des fins de statistiques et de prospection commerciale, et peuvent être transmises à des Partenaires commerciaux, sous réserve du consentement préalable de l'Utilisateur.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en vous adressant à l'adresse suivante : contact@newpage.fr.